

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 mars 2025

Etaient présents : BARBEZ N. - BELET N. - CAMPAGNIE P. - COUVREUR N. - DESWARTE A. - SALOMÉ P.J.- THUEUX A. - VANBAELINGHEM J.-L.- VIEREN S. - WADOUX E. -

Absents ayant donné pouvoir :

BERNARD J.C. donne pouvoir à VANBAELINGHEM J.-L.

BRUGE M. donne pouvoir à WADOUX E.

DEVOS G. donne pouvoir à COUVREUR N.

FORTUNI G. donne pouvoir à BARBEZ N.

LEROY C. donne pouvoir à DESWARTE A.

M. CAMPAGNIE Pierre est élu secrétaire de séance.

Nombre d'élus en exercice : 15

Nombre de présents :

Nombre de pouvoir : 5

Nombre d'absents :

Nombre de votants :

Majorité atteinte quand 8 élus sont présents

Quorum atteint

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance précédente
- Adoption du Compte Financier Unique 2024
- Affectation de résultats
- Budget Primitif 2025
- Demandes de rétrocession terrain cimetière
- Détermination prix de vente caverne + terrain
- Modification horaire poste d'aide maternelle
- Prêt de tables
- Retour des commissions
- Divers

La séance est ouverte à 17h30.

Le maire informe les conseillers municipaux de rajouter à l'ordre du jour le point sur la location de la salle (convention + tarif supplément chauffage en période hivernale). Le conseil municipal accepte ce nouveau point.

❖ Approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le PV de la séance du 12 décembre 2024, il demande s'il y a des remarques ou des questions, aucune observation. Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le PV donc celui-ci est signé par monsieur le maire et sera signé ultérieurement par monsieur BERNARD Jean-Claude.

❖ Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Délibération n°2025-01

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur (Commune) et le compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et compte de gestion.

Monsieur Noël COUVREUR, adjoint au maire explique que ce CFU rapproche les prévisions inscrites au budget, les réalisations budgétaires, elles sont présentées par chapitre d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses :

RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

L'analyse par chapitres des mouvements de dépenses et recettes réalisés en 2024 fait apparaître un niveau de recettes de 968 039.89€ et un niveau de dépenses de 787 418.38€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP+DM Prévisions (a)	Réalisé 2024 titre mis (b)	% utilisé (b/a)
Chapitre : 013	atténuations de charges	14 000,00 €	30 517,77 €	217,98%
Chapitre : 70	produits, services, domaines, ventes diverses	44 300,00 €	41 697,46 €	94,13%
Chapitre : 73	impôts et taxes	557 315,88 €	594 391,20 €	106,65%
Chapitre : 74	dotations et participations	120 500,00 €	227 848,79 €	189,09%
Chapitre : 75	autres produits de gestion courante	21 000,00 €	57 122,70 €	272,01%
Total des recettes de gestion des services		757 115,88 €	951 577,92 €	125,68%
chapitre : 77	produits spécifiques	100,00 €	542,96 €	542,96%
chapitre : 78	reprise sur amortissements	0,00 €	63,71 €	0,00%
Total des recettes réelles et mixtes		757 215,88 €	952 184,59 €	125,75%
chapitre 042 : opérations ordre tranf. entre sections		17 000,00 €	15 855,30 €	93,27%
total des recettes d'ordre		17 000,00 €	15 855,30 €	93,27%
TOTAL des recettes de fonctionnement de l'exercice		774 215,88 €	968 039,89 €	125,03%
Chapitre : 002	Excédent de fonctionnement reporté	381 736,12 €		
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 155 952,00 €	968 039,89 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP+DM Prévisions (a)	Réalisé 2024 mandats émis (b)	% utilisé (b/a)
Chapitre : 011	Charges à caractère générales	321 274,50 €	196 945,38 €	61,30%
Chapitre : 012	Dépenses de personnel	427 500,00 €	390 457,49 €	91,34%
Chapitre : 014	Atténuation de produits	6 000,00 €	353,00 €	5,88%
Chapitre : 65	Autres charges de gestion courante	180 200,00 €	160 199,15 €	88,90%
Total des dépenses de gestion de services		934 974,50 €	747 955,02 €	80,00%
Chapitre : 66	charges financières	14 000,00 €	10 130,56 €	72,36%
Chapitre : 67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
Chapitre : 68	Provisions	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
Total des dépenses réelles et mixtes		950 974,50 €	758 085,58 €	79,72%
Chapitre : 023	virement à la section d'investissement	175 000,00 €		
Chapitre : 042	opérations ordre transf. entre sections	29 977,50 €	29 332,80 €	97,85%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		204 977,50 €	29 332,80 €	14,31%
TOTAL des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 155 952,00 €	787 418,38 €	68,12%
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 155 952,00 €	787 418,38 €	

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2024 s'élève donc à **180 621.51€**.

Les recettes réelles de fonctionnement ont été encaissées à hauteur de 952 184.59€ en 2024 enregistrant une progression de 50 218.59€ (soit +5.27%) par rapport à 2023.

Cette évolution est liée à la vente de concessions de cimetière notamment au niveau du columbarium et la perception d'un reliquat de remboursement de l'assurance statutaire.

Les dépenses réelles de fonctionnement mandatées au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 758 085.58€ enregistrant une augmentation de 1.37% (soit +10 415.08€) par rapport à 2023. Cela correspond à l'évolution des charges du personnel (avancement de grade et d'échelons).

RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP+DM prévisions	Réalisé 2024 titre émis (b)	% utilisé (b/a)
Chapitre : 10	dotations, fonds divers et réserves	200 000,76 €	221 183,11 €	110,59%
Chapitre : 13	subventions d'investissement	102 837,00 €	102 837,31 €	100,00%
Chapitre : 16	emprunts et dettes assimilés	800,00 €	800,00 €	100,00%
Total des recettes réelles d'investissement		303 637,76 €	324 820,42 €	106,98%
Chapitre : 021	virement de la section de fonctionnement	175 000,00 €		
Chapitre : 040	opérations ordre transf. entre sections	29 977,50 €	29 332,80 €	97,85%
Total des recettes d'ordre en investissement		204 977,50 €	29 332,80 €	14,31%
Total des recettes d'investissement de l'exercice		508 615,26 €	354 153,22 €	69,63%
Chapitre : 001	solde d'exécution N-1 positif reporté	259 532,74 €		
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT		768 148,00 €	354 153,22 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP+DM prévisions	Réalisé 2024 mandats émis (b)	% utilisé (b/a)
Chapitre : 20	immobilisations incorporelles	67 500,00 €	4 630,80 €	6,86%
Chapitre : 21	immobilisations corporelles	631 174,21 €	203 374,63 €	32,22%
Total des dépenses d'équipement		698 674,21 €	208 005,43 €	29,77%
chapitre : 13	subvention d'investissement	7 673,79 €	7 673,79 €	100,00%
Chapitre : 16	remboursement de capital	44 800,00 €	43 608,61 €	97,34%
Total des dépenses financières		52 473,79 €	51 282,40 €	97,73%
Total des dépenses réelles d'investissement		751 148,00 €	259 287,83 €	34,52%
chapitre 040	opérations ordre transf. entre sections	17 000,00 €	15 855,30 €	93,27%
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		768 148,00 €	275 143,13 €	35,82%
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		768 148,00 €	275 143,13 €	

Le résultat d'investissement pour l'année 2024 s'élève donc à 79 010.09€.

Les recettes sont constituées de la récupération de la TVA ainsi que le versement des subventions restantes suite à la réalisation de travaux.

Les dépenses sont constituées du remboursement des emprunts, acquisition de 10 caveaux, aménagement du terrain de boules, de la cour d'école maternelle, achat d'un nouveau fourgon, fin des travaux toitures annexes salle Schipman + MAM, nouveau feu gaz cantine, etc...

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune :

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES	354 153.22€	968 039.89€
DEPENSES	275 143.13€	787 418.38€
RESULTAT	79 010.09€	180 621.51€
Reports de l'exercice 2023	259 532.74€	381 736.12€
RESULTAT DE CLOTURE 2024	338 542.83€	562 357.63€
Différence entre les Restes à réaliser Recettes : 0.00€ Dépenses : 0.00€	0.00€	/
RESULTAT CUMULÉ	338 542.83€	562 357.63€
RÉSULTAT FINAL 2024		900 900.46€

Constat résultat de clôture de la commune est de 900 900.46€

L'article L3232-14 du Code général des Collectivités Territoriales indique que si le maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2023-28 du 27.09.2024 adoptant le Compte Financier Unique (CFU) vague 3 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de KILLEM;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de KILLEM.

- DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ Affectation de résultats

Une réunion de la commission finances a été organisée le mercredi 12 mars 2025 afin de préparer le budget primitif 2025, les projets d'orientations sur les investissements pour 2025 en dépenses et aussi de statuer sur les demandes de subventions.

Délibération n°2025-02

Le conseil municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

A/ Résultat de l'exercice 2024	180 621.51€
B/ Report exercice précédent	381 736.12€
C/ Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 = (A+B)	562 357.63€

Section d'Investissement

D/ Résultat de l'exercice 2024	79 010.09€
E/ Report exercice précédent	259 532.74€
F/ Résultat	338 542.83€
Restes à réaliser 2024 (0.00€-0.00€)	0.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter au budget pour 2025 de la manière suivante :

- l'excédent d'investissement soit **338 542.83€** au compte 001 en section d'investissement
- une part de l'excédent de fonctionnement **200 000.00€** au compte 1068 (investissement) conformément aux dispositions des articles L. 2311-5 et R. 2311 du Code général des collectivités territoriales et le solde de l'excédent de fonctionnement soit **362 357.63€** au compte 002 en section de fonctionnement.

(virement de la section de fonctionnement [021] à la section d'investissement [023] pour un montant de **180 000€**).

❖ Approbation du budget primitif 2025

Présentation du Budget primitif 2025 en détail par chapitre présenté et validé par la commission finances.

Discussion :

Noël COUVREUR donne quelques explications sur le projet de l'étude prévue l'année dernière avec l'accompagnement de l'ANCT mais faute de budget celui-ci a été repoussé courant 2025. La maison située 47 rue Saint Michel a été démolie, des devis ont été demandés pour différents projets (ossuaire, cavurnes, éclairage église, abri bus face mairie, préau cour devant école primaire, stores cantine et classes maternelles, régénération terrain de foot + abri de touche, murs MAM et refaire allée de cailloux aire de jeux). Pierre CAMPAGNIE indique que la société COURTOIS à Pitgam propose des cailloux pour les allées, Noël COUVREUR nomme la société FBTP ainsi que CAROBAIX à Wormhout.

Délibération n°2025-03 : vote du BP 2025

Le projet de budget primitif, qui est présenté au conseil municipal, a été analysé le 12 mars 2025 par la commission finances. Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

BP 2025	DEPENSES	RECETTES
TOTAL INVESTISSEMENT	768 521.00€	768 521.00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 176 352.00€	1 176 352.00€
TOTAL DU BUDGET	1 944 873.00€	1 944 873.00€

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : **APPROUVE** le budget primitif pour l'année 2025.

Vote des taux d'imposition : délibération n°2025-04

M. le Maire expose au conseil municipal :

Celui-ci doit déterminer les taux d'imposition 2025. M. le Maire propose de ne pas augmenter les impôts.

Taux (année)	
Foncier Bâti	40,35 %
Foncier Non Bâti	58,54 %
Taxe d'habitation	18,23 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote des subventions : délibération n°2025-05

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations qui ont formulé une demande de subvention pour l'année 2025, suivant le tableau joint en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'allouer aux associations les montants tels que présentés dans le tableau joint à la présente, au titre de l'exercice 2025, dit que les crédits seront inscrits au budget à l'imputation 65748 :

ASSOCIATIONS	Montant €
ASSO CARNAVALESQUE SWINGELAERS	650.00
FOOTBALL CLUB KILLEM	2 000.00
STE JARDINS FAMILIAUX	366.00
STE DES AMIS TIR A L'ARC	260.00
ASSOCIATION USEP ECOLE JULES FER	200.00
STE DES AFN	190.00
AMICALE ECOLE JULES FERRY	440.00
AMICALE POUR LE DON DU SANG	88.00
COOP. SCOLAIRE JULES FERRY	670.00

ARDEVA (ASSOCIATION REG. DEFENSE	110.00
ASSOCIATION ENTRAIDE	165.00
FLANDRE VERDOYANTE ET FLEURIE	85.00
INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE CANCER	44.00
RETABLE DE FLANDRES	50.00
COMITE DES FETES ET LOISIRS	9000.00
AMICALE DES PERSONNELS TERR CCHF (55€ /agent)	En attente du nombre
LA GALERIE D'ART MOBILE	600.00
VACANCES AUTREMENT (40€/enfant)	En attente du nombre
AFSEP (sclérose en plaques)	50.00
TOTAUX	14 968.00

Indemnité de gardiennage : délibération n°2025-06

Monsieur le Maire propose d'octroyer l'indemnité annuelle de gardiennage d'église, à madame SPECIALE Marie-Pascale, qui se rend disponible tout au long de l'année pour les ouvertures d'église pour offices et visites.

Cette indemnité est fixée au tarif communiqué par la Préfecture.

L'assemblée à l'unanimité, accepte, le versement de cette indemnité à madame SPECIALE Marie-Pascale. Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif à l'imputation 6282.

Prix : délibération n°2025-07

Pour féliciter les efforts des enfants la commune offre aux élèves de CM2 quittant l'école pour le collège une calculatrice et une clé USB (valeur totale 1000€) et la commune encourage le fleurissement réalisé par les habitants par le biais du concours des maisons fleuries (opération s'élève à 1000€) : inscription au budget de la somme de 2000€ au 65132.

Lors de la commission finances, Pierre CAMPAGNIE a émis l'idée d'ajouter aux lots habituels (fleurs) un bon d'achat chez les serres Poujet par exemple, il en parlera à la commission cadre de vie et fleurissement. En espérant que ce geste incitera à de nouvelles inscriptions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les principes et décide d'inscrire au budget la somme de 2000€ à l'imputation 65132.

Subvention association Education et Loisirs « Vacances Autrement » : délibération n°2025-08

L'association « Vacances Autrement » sollicite de la commune une subvention aux familles des jeunes de la commune qui participent au camp d'adolescents qui est organisé chaque été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 40€/enfant participant. Le paiement de cette subvention sera effectué sous présentation d'un justificatif.

Subvention amicale de la CCHF » : délibération n°2025-09

L'amicale de la C.C.H.F. sollicite de la commune une subvention pour le personnel communal de Killem adhérent à celle-ci.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 55€/personnel adhérent.
Le paiement de cette subvention sera effectué sous présentation d'un justificatif.

Présentation de l'état annuel des indemnités des élus municipaux : Cet état présente l'ensemble des indemnités versées aux élus en euros et en brut pour l'année N-1 pour information selon l'article L.2123-24-1-1 du CGCT.

❖ **Demande de rétrocession terrain cimetière**
délibération n°2025-10

Demande d'une famille de rétrocéder à la commune une concession de terrain de 2m² acheté le 02/08/2007 pour un montant de 205€.
La famille a posé un caveau sur ce terrain en 2008, désormais elle n'habite plus sur le village. Elle souhaite un remboursement d'une partie du prix payé.
La concession est vide de tout corps, aucune inhumation n'a été effectuée.
Il appartient à la commune de se prononcer sur l'acceptation de cette rétrocession.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette rétrocession globale (terrain+caveau) mais à titre gratuit.

Si refus de la famille, la commune accompagnera la famille à trouver un acquéreur pour le caveau.

❖ **Détermination du prix de vente caverne +terrain**
délibération n°2025-11

Un devis a été proposé pour la pose de 10 cavurnes dans le cimetière, montant 7 000€.

Dès qu'ils seront installés, cela ouvrira la vente de ces cavurnes. Il convient de fixer le prix de vente qui comprend pour chaque monument le coût de la fourniture et de la pose ainsi que des frais de gestion. Les frais de gestion sont composés de frais de personnel et du coût des fournitures diverses.

Proposition de tarif pour un caverne : 7 000€/10=700 € dont on ajoute 90€ frais soit un montant de 790€

Proposition de réévaluer ce tarif chaque année au 1^{er} janvier en tenant compte de l'évolution des salaires et de l'IPC (indice des prix à la consommation connu au 01/01 de chaque année-valeur de départ).

Proposition de tarif pour la concession d'1m² : 126€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés valide les tarifs proposés ci-dessus ainsi que sa revalorisation.

Discussion :

Stéphane VIEREN demande combien d'urnes peut accueillir une caverne, réponse normalement 4. Nadège BELET demande des renseignements sur les cavurnes, des exemples d'images de cavurnes sont diffusées afin d'avoir une idée sur la forme.

❖ **Modification horaire poste d'aide maternelle**

Transformation du poste d'adjoint technique – emploi aide maternelle – agent Mme KOCKENPOO Vanessa. Elle a été recrutée le 16/08/2017 en tant qu'adjoint technique territorial, poste actuel : 33h. Il convient de modifier la durée de travail de ce poste en le transformant de 33h à 35h.

délibération n°2025-12

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En raison de la mission supplémentaire telle que l'accompagnement des enfants de la cantine à l'école maternelle, il convient pour les besoins du service de modifier la durée de travail du poste à temps non complet d'un agent de la commune soit :

Nom prénom agent	Emploi	Ancien horaire	Nouvel horaire
KOCKENPOO née THIENPONT Vanessa	Adjoint technique territorial	33h00	35h00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- 1 – de transformer à compter du 01.05.2025 l'ancien emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe à 33/35èmes en un nouvel emploi à 35/35èmes.
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

❖ **Prêt de tables**

délibération n°2025-13

La commune prêtait du matériel (tables et chaises) aux particuliers. Les tables devenant trop vieilles et vétustes, Il est proposé de mettre à disposition les tables polyéthylènes de dimensions 1830*760 de couleur noire.

Conditions : formulaire de réservation complété, daté et signé accompagné d'un dépôt de chèque de caution de 150€ à l'ordre du trésor public.

En cas de casse ou de détérioration, le tarif appliqué sera la valeur de remplacement soit 150€ / table.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés donne un avis favorable sur le tarif appliqué.

❖ **Convention location de salle**

délibération n°2025-14

La commune loue à des particuliers ou met gracieusement à disposition des associations locales ses salles municipales :

- La salle polyvalente (salle SCHIPMAN) essentiellement
- La salle du patronage

pour l'organisation d'événements.

Afin de mettre en ligne la disponibilité des espaces, la commune s'est enregistrée sur « l'espace sur demande » crée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Cette interface permettra aux particuliers ou associations de visualiser le planning des espaces et aussi de réserver une salle. Il est

nécessaire de mettre en place une convention qui fixe les obligations de chacune des parties et qui s'applique pour toutes les salles que la location soit payante ou gracieuse.

A noter : les mises à disposition récurrentes de locaux (salle patronage notamment) pour les activités habituelles sont en revanche déjà régies par une convention.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve le modèle type de contrat de location annexé à la présente délibération
- Charge monsieur le maire de mettre en œuvre les dispositions contenues dans ce document

Le maire propose de mettre un nouveau tarif au niveau de la salle SCHIPMAN, notamment au niveau du chauffage pendant la période hivernale. Après discussion, le conseil municipal décide de reporter ce point sur le conseil municipal de fin d'année lors de la révision des prix.

❖ Retour des commissions

- Commissions Finances : 12.03.2025 préparation BP 2025 + détail investissement
- Réunion CCAS : 26.02.2025
Lors de cette réunion, proposition de faire un repas inter générationnel (ainés/enfant) lors de la période scolaire, une fois par trimestre. Le jour : vendredi, tarif adulte : 6.60€. Cela démarrera avec les personnes qui empruntent le transport pour aller au club d'Hondschoote.
- Réunion CCID : 04.03.2025

❖ Divers

- Faire-part remerciement décès Jérôme MEENS + FERMON Jean-Paul
- Réforme des redevances des agences de l'eau : l'eau du cimetière sera assujettie à la redevance.

Tour de table,

Nora BARBEZ demande la date du prochain carnaval et son organisation, Pierre CAMPAGNIE indique qu'il n'y a toujours pas de marquage au sol (STOP) rue des Platanes.

Fin de la séance : 19h35

Fait à KILLEM, le 04 juin 2025

Signatures :

Le secrétaire

Pierre CAMPAGNIE



Le maire

Jean-Luc VANBAELINGHEM

